

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} AVRIL A PONT DE CHERUY

GROUPE 7

Près d'une centaine de personnes étaient présentes dans l'Espace Pontois à Pont de Chéruy dont une vingtaine d'accompagnants (conjoint, enfants, car c'était le dimanche de Pâques).

Une feuille de présence a été signée par tous les participants.

Le représentant du GTR, Monsieur Yves BILLAT, a réalisé les présentations dans l'ordre suivant, assisté de son épouse :

A- Avec un support power point, sont déclinés rapidement :

- l'organigramme succinct de la SCC, CUNCBG et GTR (avec ses membres et leurs fonctions),
- l'historique des niveaux 1,2,3 qui ont succédé aux A, B, C,
- les modifications apportées aux sauts avant 2000,
- la mise en place des CSAU et certificats de capacité au mordant dans la période où les chiens mordeurs étaient mis en exergue dans les médias,
- le fait que la cause animale est au centre du débat mais ceci concerne TOUS les animaux (entreprises d'exploitation etc...),
- le fait que la loi du 16/02/2015 qualifie l'animal d'être sensible,
- la nécessité d'avoir une politique ambitieuse de la protection de l'animal,
- quelques avocats souhaitent créer un code du droit des animaux, êtres sensibles,
- l'existence de sanctions pénales pour blessures, mauvais traitements aux animaux.

Toutes les mesures prises ou à prendre doivent pérenniser les disciplines.

La SCC est au centre des relations entre les pouvoirs publics, le ministère de tutelle et les associations de protection animale.

Exemples de mesures prises :

- en Canicross (si température > 20°, il faut des points d'eau tous les 2 km et si la température excède 30° c'est l'arrêt de la course.
- en CCBA 21km à 12km/h si température > 25° arrêt des épreuves,
- en Mondioring : finale en parcours scindé,
- en pistage, pas de compétition en été,
- en RCI pas de toucher du bâton.

B- Les propositions pour la palissade et le parcours scindé :

✚ **B1- Palissade** = 2 propositions :

1. 2,50 m aller simple avec plan incliné pour favoriser la performance
2. 2,30 m avec plan incliné basculant avec un aller-retour.

Prototype palissade : en démonstration vidéo. (attention à la manipulation car il faut 2 personnes)

✚ **B2- Parcours scindé** :

Monsieur Yves BILLAT énonce les conclusions de Messieurs les vétérinaires BALZER (SCC) et SAUVAGE pour l'évaluation du temps de récupération pour le chien :

1. Monsieur BALZER : **15 minutes** de repos suffisent au chien pour reprendre un parcours (5 mn de marche, des étirements puis calme).
2. Monsieur SAUVAGE : 10 minutes en calme absolu mais **2h** en cas de phase concours

Ce sont sans doute ces écarts de résultats (1 à 8 entre experts) qui ont conduit le GTR à revoir la décision CUN de janvier 2018.

Protocoles proposés (les 3 sauts sont dans la 1^{ère} partie de parcours (en 2017 : 2 sauts en 1^{ère} partie, 1 saut en 2^{ème} partie) :

Décision CUN janvier 2018		Option complémentaire postérieure au PV CUN janvier 2018	
½ parcours en 20 mn	3 sauts, 4 exercices de plat, 3 attaques	½ parcours matin	3 sauts, 4 exercices de plat, 3 attaques
Repos 20 mn		Repos	
Puis 2 ^{ème} moitié de parcours	3 exercices de plat, 4 attaques	2 ^{ème} partie de parcours quand les chiens du jour sont tous passés	3 exercices de plat, 4 attaques

Déclenchement procédure parcours scindé / température :

Le GTR a analysé le nombre de concours susceptible d'être sous parcours scindé de la période juin à septembre 2017 :

sur 157 concours, 29 auraient été scindés pour une température > 25° à un moment de la journée.

Pour information 7 concours pour le G7 si la décision de janvier 2018 était appliquée.

Le GTR s'est entouré de l'avis d'experts météorologues qui ont indiqué que le différentiel de température / terrain est de 10°.

Quand la température est de 25°, celle du sol est à 35° et celle à hauteur du chien à 30°.

Pour le chien en blanc, pas de parcours scindé.

Les sélectifs ne seront pas concernés par la possibilité d'un parcours scindé.

C- Bâton :

Pas question de le supprimer (voir pour éviter blessures arêtes tranchantes).

D- Questions :

1- Choix de la date, ordre du jour :

Pourquoi avoir arrêté des dates de réunion correspondant à des grands ponts, des fêtes de famille ou du déroulement de concours importants : Grand WE 31 mars G1, G7 = jour de Pâques, G3 = coupe des clubs.

Dans la convocation, sur le site du GTR, rien sur les propositions et encore moins sur un vote probable. La moindre des choses eût été de préciser cette possibilité de vote dans l'invitation ce qui aurait sans doute amené plus d'utilisateurs à ces réunions.

De plus des mails ou infos indiquant : « *il n'y aura pas de changement sur ce qui a été acté* » ont circulé.

Ces observations sont-elles le fruit d'une impréparation ou au contraire est-ce voulu pour qu'il y ait le moins de monde possible ?

Réponse : nous avons fait en fonction de nos possibilités.

2- Directives ministérielles :

Q : Pouvez-vous nous indiquer quelles sont ces directives qui résulteraient d'une part du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et d'autre part du ministère de l'Intérieur ?

Pourquoi ont-elles entraîné des modifications sur notre discipline et pas sur les autres ?

R : pas de réponse.

3- Accidents sur les sauts

Q : Nombre d'accidents sur plusieurs années, par discipline dont le ring et par type de saut ?

R : pas de réponse.

4- Chienne en chaleur :

R : Passage en dernier avec récupération 20 mn (quelles que soient les 2 propositions GTR).

5- Pourquoi les sacoches réfrigérées ont-elles été supprimées en RU ?

R : pas de réponse.

6- Si parcours scindé, quid de la possibilité de réclamer 1h après le premier parcours, puisque la feuille ne sera affichée qu'après le deuxième parcours ?

R : pas de réponse.

7- Les participants s'élèvent sur les conclusions et préconisations de Monsieur BALZER, d'autres avis d'experts montreraient l'inefficacité d'interruptions de 20 mn ou de 2 heures sur la récupération du chien. Souhaitable de faire appel à d'autres experts.

R : pas de réponse.

8- Réduction du temps terrain :

Pourquoi ne pas tenir compte des préconisations de certains juges qui ont avancé des solutions que bon nombre mettent déjà en œuvre pour limiter le temps de travail sur le terrain et **rejeter le parcours scindé.**

Les propositions décrites ici pourraient, sans être exhaustives, devenir les suivantes et devraient conduire à un « temps terrain » voisin des 30 minutes.

Sachant que le parcours scindé ne s'applique ni en brevet, ni en I ni en II (30 mn) un raisonnement par analogie doit logiquement et nécessairement aboutir au **gel du parcours scindé.**

- Réduire le temps de parcours par une mise en place ergonomique des exercices en commençant par le 1^{er} exercice de plat (près de la palissade car gain de temps),
- Optimiser les placements d'exercice en les repositionnant après tirage au sort (ne pas hésiter à retracer certains placements de rectangles (absence, appâts, positions),
- Limiter la distance des suites (entre 37 et 50 m en faisant la petite diagonale voire la grande),
- Faire en sorte que la fin d'un exercice corresponde au début d'un autre,
- Limiter le temps de mise en place de l'Homme Assistant pour les exercices de mordant,
- Réduire d'une minute le temps de découverte et d'aboiement,
- Limiter la conduite à 2 mn 30, la garde d'objet à 4 mn 30 (à savoir 1mn 30 au 1^{er} passage puis 1mn 30 pour le 2^{ème} et 3^{ème}). Ceci est déjà réalisé par la plupart des juges.
- Quelle que soit la température, laisser boire le chien en cas de besoin quel que soit l'exercice.
- Utiliser l'ombrage en cas de nécessité (tente amovible...).

R : pas de réponse.

9- **Un chien, ça se prépare** pour une compétition ; la « résistance » à la chaleur, ça se travaille.

R : pas de réponse.

10- **Comment expliquer à un Domien** que chez lui, le chien fait un parcours non scindé sous 30 ou 35° et que pour un Championnat en métropole, même si la température est < à 25 ° il devra passer sous les fourches caudines du parcours scindé ?

R : pas de réponse.

11- **En cas de température extrême**, laisser à disposition du juge l'option du parcours scindé dans la boîte à outil du juge, afin de ne pas annuler le concours. La notion de température étant à la discrétion des juges.

R : pas de réponse.

12- **Ne pas toucher aux règles** du Championnat des DOM-TOM et de la Finale en 2018. Se réunir et proposer pour l'avenir dans la concertation.

R : pas de réponse.

13- **Championnats régionaux** : Pourquoi revenir sur une décision antérieure de championnat régional incitatif et validée, pour la remplacer par une proposition de championnat régional obligatoire avec dérogation ?

La mise en place de dérogations doit se faire sur des critères objectifs identifiés et **non pas en fonction de critères subjectifs**.

La solution antérieure avait le mérite de la simplicité, de l'attractivité et évitait toute dérogation.

La possibilité d'être jugé par un juge de la Régionale, sans évidemment mettre en doute l'impartialité des juges, pourrait laisser planer une ombre sur l'objectivité (exemple : un juge du club jugeant un chien du club...).

R : pas de réponse.

14- **La question des championnats régionaux** révèle l'incohérence avec la coupe des clubs (juge et HA).

R : pas de réponse.

15- **Tous les hommes ne sont pas Légionnaires** car tous les hommes ne peuvent avoir les qualités requises pour cette fonction.

Les qualités demandées sont très importantes et le parallèle peut être fait aussi pour nos chiens. Certains sont aptes, d'autres non. Tout un chacun est capable de faire le maximum mais on ne peut pas faire + de 100 % de ses capacités. Un chien qui ne peut pas travailler quarante minutes à 25° n'a pas sa place à la Finale. Comment vendre des chiens aux administrations, y compris à l'étranger, quand il aura été accrédité qu'un chien français ne peut pas travailler plus de 20 mn si la température est supérieure à 25°. Les administrations s'adresseront à des éleveurs dans d'autres pays qui eux produiront des chiens résistants.

R : pas de réponse.

16- **Suspendez vos propositions et acceptez nos propositions.** On voit que par rapport aux décisions de janvier, le GTR rajoute ses propres nouvelles propositions, alors acceptez les nôtres.

R : Non

Remarque : à de nombreuses reprises, Monsieur Yves BILLAT, conseille aux participants d'interroger directement les vétérinaires, les météorologues, les membres de la CUN-CBG, les membres du Comité de la SCC pour connaître leur position et engager le dialogue directement avec eux pour les convaincre du bien-fondé des points de vue exposés et obtenir satisfaction.

Pour tenir compte de cette remarque, le présent compte-rendu du groupe 7, sera adressé pour information et conseils à tous les membres de la CUN-CBG, ainsi qu'aux membres du comité de la SCC.

E- A l'issue de la réunion :

Les utilisateurs présents :

- remplissent le questionnaire du GTR,
- viennent signer une demande de suspension immédiate des mesures du GTR et de la CUN.

69 personnes, dont 12 présidents de club, 9 juges, 10 HA et 38 conducteurs ont signé cette suspension. 2 personnes n'ont pas signé.

Les personnes présentes applaudissent les juges qui ont renoncé courageusement à juger la finale et le Championnat des DOM-TOM pour affirmer leurs convictions et certains demandent à ce qu'ils se voient légitimement attribuer ces fonctions pour ces mêmes manifestations en 2019.

+++++++
+++++++
+++++
+++
+